

JEAN-MARC AYRAULT

Ancien Premier Ministre

Madame Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale
122 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 2 avril 2015

Madame la Ministre, *Chère Najat*

Vous avez présenté en mars dernier la réforme du collège, qui prévoit une refonte des programmes ainsi que des évolutions dans la façon d'enseigner. Cette réforme s'inscrit dans le mouvement de refondation de l'école engagée dès 2012 et doit permettre de lutter contre les inégalités que produit encore notre système scolaire. Je tenais cependant à vous faire part de mon inquiétude quant aux conséquences de certaines mesures annoncées sur l'enseignement de la langue allemande.

En effet, dans sa disposition visant à maintenir uniquement « les classes bi-langues 6ème assurant la continuité de l'apprentissage d'une langue vivante autre que l'anglais à l'école élémentaire », la réforme aura pour conséquence la disparition de nombreuses classes bi-langues où l'allemand était enseigné uniquement à partir de la 6ème et non dès les classes de primaire.

Pourtant ces classes bi-langues, nées du plan de relance de l'allemand en France et du français en Allemagne, ont permis à l'allemand de rester la 3ème langue vivante enseignée en France. Et la promotion de cet apprentissage, en lui accordant une position privilégiée, est au cœur de la coopération franco-allemande. Je l'avais encore rappelé lors des cérémonies organisées pour le 50ème anniversaire du Traité de l'Élysée.

De plus, la décision de permettre l'apprentissage de la seconde langue vivante dès la classe de 5ème ne permettra pas de pallier à ce recul dans l'enseignement de la langue allemande, puisque qu'il ne s'agira que d'étaler un même volume d'heure de cours sur trois années au lieu de deux.

Nous cherchons aujourd'hui à renforcer nos liens avec l'Allemagne : cela passe par une meilleure connaissance de son histoire, de sa culture et de sa langue. Ces mesures prévues par la réforme du collège ne me semblent pas favoriser ce rapprochement, qui doit s'incarner dans des projets communs, particulièrement en direction de la jeunesse.

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à cette question et vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mes sincères salutations.

Amis



Jean-Marc Ayrault

*Assemblée nationale - 126, rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP
jmayrault@assemblee-nationale.fr*

Madame Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale

Paris, le 16 avril 2015

Concerne : apprentissage de l'allemand / suppression des classes bi-langues dans la réforme du collège

Madame la Ministre,

Membres du groupe d'amitié France-Allemagne à l'Assemblée nationale, issus de tous les groupes parlementaires, nous souhaitons par ce courrier commun vous faire part de notre vive inquiétude concernant certaines mesures relatives à l'apprentissage de l'allemand annoncées le mois dernier dans le cadre de la réforme du collège que vous portez.

La réforme entend en effet supprimer dès la rentrée 2016 toutes les classes bi-langues et les sections européennes, à l'exception des « *classes bi-langues 6^{ème} assurant la continuité de l'apprentissage d'une langue vivante autre que l'anglais à l'école élémentaire* ». Or, ce sont ces classes qui, depuis le plan de relance de l'allemand en France et du français en Allemagne il y a une dizaine d'années, ont permis d'enrayer dans notre pays la baisse des effectifs de germanistes et de les stabiliser.

Pourquoi mettre un terme à un dispositif qui a fait ses preuves sur l'ensemble de notre territoire, en zones rurales et urbaines, et ce jusque dans les zones d'éducation prioritaires, rassemblant des élèves motivés, issus de tous les milieux sociaux ? Un collège avec une classe bi-langue et une section européenne offre aujourd'hui, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, un total hebdomadaire de 16 heures de cours d'allemand. A la rentrée 2016, ce même collège n'offrira plus que 7,5 heures.

Ce n'est pas, à tout le moins dans les premières années de la réforme, l'apprentissage de l'allemand en cours préparatoire et en 5^{ème} comme LV2, dont nous prenons acte, qui permettra de pallier un tel recul. Il faut redouter en outre que ce recul ne se traduise par la disparition de nombreux échanges scolaires que les classes bi-langues et les sections européennes avaient permis de développer grâce à la mobilisation des professeurs, que la réforme laisse aujourd'hui désemparés.

Nous redoutons un affaissement immédiat de l'apprentissage de l'allemand en France dès l'entrée en vigueur de la réforme en 2016, menaçant en aval les classes Abibac dans les lycées, les cursus de l'Université franco-allemande (UFA), le programme franco-allemand de formation professionnelle, les programmes de coopération culturelle soutenus par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) ou bien encore le volontariat civique franco-allemand. Notre inquiétude est aussi celle des autorités allemandes.

Il faut renforcer nos liens avec l'Allemagne et donc l'apprentissage de sa langue. Il en va du projet citoyen commun issu du Traité de l'Élysée en 1963. Ainsi que de l'accès à l'emploi pour notre jeunesse, sachant que l'Allemagne est plus que jamais notre premier partenaire commercial. Dès lors, les mesures concernées de la réforme du collège nous semblent devoir nécessairement évoluer afin de prévenir ces développements sur lesquels nous avons choisi, par cette démarche, de vous alerter collectivement et solennellement.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Les signataires :

Damien Abad (Ain, UMP), Bernard Accoyer (Haute-Savoie, UMP), Jean-Marc Ayrault (Loire-Atlantique, SRC), Gérard Bapt (Haute-Garonne, SRC), Jean-Pierre Barbier (Isère, UMP), Serge Bardy (Maine-et-Loire, SRC), Jean-Claude Bouchet (Vaucluse, UMP), Sylviane Bulteau (Vendée, SRC), Christophe Caresche (Paris, SRC), Gérard Charasse (Allier, RRD), André Chassaing (Puy de Dôme, GDR), Luc Chatel (Haute-Marne), Pascal Cherki (Paris, SRC), Philip Cordery (Français de l'étranger, SRC), Michel Destot (Isère, SRC), Philippe Doucet (Val d'Oise, SRC), Virginie Duby-Muller (Haute-Savoie, UMP), Richard Ferrand (Finistère, SRC), Philippe Folliot (Tarn, UDI), Marie-Louise Fort (Yonne, UMP), Annie Genevard (Doubs, UMP), Philippe Gosselin (Manche, UMP), Marc Goua (Maine-et-Loire, SRC), Philippe Goujon (Isère, UMP), Estelle Grelier (Seine-Maritime, SRC), Anne Grommerch (Moselle, UMP), Arlette Grosskost (Haut-Rhin, UMP), Razzy Hammadi (Seine-Saint-Denis, SRC), Michel Herbillon (Val-de-Marne, UMP), Antoine Herth (Bas-Rhin, UMP), Patrick Hetzel (Bas-Rhin, UMP), Denis Jacquat (Moselle, UMP), Armand Jung (Bas-Rhin, SRC), Laurent Kalinowski (Moselle, SRC), Jacques Krabal (Aisne, RRD), Pierre-Yves Le Borgn' (Français de l'étranger, SRC), Isabelle Le Callennec (Ille-et-Vilaine, UMP), Marc Le Fur (Côtes-d'Armor, UMP), Pierre Lellouche (Paris, UMP), Céleste Lett (Moselle, UMP), Audrey Linkenheld (Nord, SRC), François Loncle (Eure, SRC), Martine Martinel (Haute-Garonne, SRC), Jean-Claude Mathis (Aube, UMP), François de Mazières (Yvelines, UMP), Jean-Claude Mignon (Seine-et-Marne, UMP), Valérie Péresse (Yvelines, UMP), Michel Piron (Maine-et-Loire, UDI), Catherine Quéré (Charente-Maritime, SRC), Valérie Rabault (Tarn-et-Garonne, SRC), Frédéric Reiss (Bas-Rhin, UMP), François de Rugy (Loire-Atlantique, Ecolo), François Scellier (Val d'Oise, UMP), André Schneider (Bas-Rhin, UMP), Eric Straumann (Haut-Rhin, UMP), Claude Sturni (Haut-Rhin, UMP), Lionel Tardy (Haute-Savoie, UMP), Laurent Wauquiez (Haute-Loire, UMP), Eric Woerth (Oise, UMP).

Copies à Monsieur le Président de la République et Monsieur le Premier ministre.